

Nous souhaitons vous apporter notre témoignage au sujet des nuisances et désagréments que nous subissons à cause de la présence des éoliennes de Cuq Serviès.

En effet, le parc éolien de Cuq Serviès présente de nombreuses anomalies et de non-respect de la réglementation.

Les 6 éoliennes sont entourées d'habitations situées à faible distance de leur implantation.

- L'une se trouve à 342 mètres de l'habitation au numéro 2094 route de Puycalvel 81570 Cuq
- Une autre se trouve à 480 mètres de cette même habitation.
- Une troisième est à 399 mètres de l'habitation au lieu-dit "Carenté" et à 528 mètres de l'habitation au lieu-dit " Cantemerle " (habitation à vendre depuis plusieurs mois et qui ne semble pas trouver preneur malgré les baisses successives de prix).
- Une quatrième est à 530 mètres de notre habitation au numéro 2470 route de Puycalvel, lieu-dit " La Devèze" à Cuq.
- Enfin, une autre se trouve à 507 mètres de la ferme "La Pascalié", et le camping de Rousieux est à environ 660 mètres .

Bien sûr, avec une telle proximité, le bruit est très important et permanent : nous l'entendons même à l'intérieur de notre maison, portes et fenêtres fermées lorsque le vent est fort. Les jours où les éoliennes ne tournent pas, il y a tout de même un bruit constant de moteur ou de refroidisseur très perceptible.

Enfin, comment ignorer les "flashes" de balisage aérien qui produisent de puissants éclairs (blancs ,alors que la réglementation en impose des rouges) qui sont très inconfortables la nuit, même pour des personnes résidant à des distances beaucoup plus éloignées .

Et puis, comment ne pas évoquer la tristesse de voir ces machines dénaturer le paysage sur lequel elles sont implantées avec pour conséquence (sans doute) la disparition de nombreux oiseaux.

Sachant que les éoliennes actuelles ont une hauteur de 120 mètres , nous sommes particulièrement inquiets du fait que le projet actuel prévoit leur remplacement par des machines d'une hauteur de 200 mètres.

Il est évident que la réglementation actuelle qui impose seulement 500 mètres d'éloignement par rapport aux habitations (quelle que soit la hauteur des éoliennes) est une hérésie.

Il faut absolument un ratio hauteur/distance , soit une distance x 10 fois la hauteur comme cela se fait dans de nombreux pays .

Avec l'association "Les crêtes vent debout 81 " nous tentons de nous opposer à ce projet de renouvellement. Nous ne sommes malheureusement pas soutenus par les municipalités de Cuq et de Serviès qui approuvent entièrement ce projet, les élus n'étant pas impactés par les nuisances du fait de l'éloignement de leurs habitations (plusieurs kilomètres).

En espérant que notre témoignage puisse vous aider, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,
Jean et Lucie Birbès